

Commission de la Culture, de la Jeunesse, de
l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

21 JANVIER 2009

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 21 JANVIER 2009 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 64 du règlement)	3
1.1	Question de M. Jean-Claude Meurens à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative aux « critères d'attribution de subsides accordés aux artistes (musiques non classiques) »	3
1.2	Question de Mme Eliane Tillieux à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative au « centre de prêt de Naninne »	4

Présidence de M. Richard Miller, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 11 h 30.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Questions orales (Article 64 du règlement)

1.1 Question de M. Jean-Claude Meurens à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative aux « critères d'attribution de subsides accordés aux artistes (musiques non classiques) »

M. Jean-Claude Meurens (MR). – Madame la ministre, je me permets de vous interroger aujourd'hui sur un thème important à bien des égards pour la diffusion de la culture en Communauté française, à savoir les aides accordées aux artistes de musiques non classiques. Le site Internet des Arts de la scène indique les différentes procédures et marches à suivre pour les artistes qui souhaitent obtenir un soutien de la Communauté. C'est ainsi que le Service des musiques non classiques prévoit quatre types d'aide : la bourse, l'aide ponctuelle, la convention et le contrat-programme. À chacun correspond bien entendu une procédure spécifique, les conventions et les contrats-programmes requérant forcément un dossier plus complet puisqu'ils s'étendent sur plusieurs années. Le caractère plus exhaustif de ces candidatures permet d'ailleurs de s'appuyer sur des critères objectifs et de rendre un avis circonstancié sur l'approbation des subsides.

Les demandes de bourses ou d'aides ponctuelles me semblent plus délicates à évaluer alors que ces formes de subventions constituent souvent le moyen privilégié de soutenir un jeune artiste peu expérimenté dans la confection de dossiers plus complexes. La question des critères d'acceptation d'un dossier déposé par un artiste méconnu est délicate. Le décret cadre portant sur la reconnaissance et le subventionnement du secteur professionnel des Arts de la scène prévoit de prendre en compte la qualité artistique et culturelle du projet, sa capacité de rayonnement en Communauté française, le réalisme du budget et son adéquation avec le montant de l'aide sollicitée. Si ces deux derniers critères sont assez objectifs, les deux premiers sont plus difficiles à apprécier. Comment anticiper le succès d'un artiste dans un domaine imprévisible par excellence ? Comment juger de la qualité artistique et culturelle ? Que recouvrent de tels termes ? La qualité doit-elle être appréciée par des experts

ou est-elle synonyme d'une reconnaissance populaire ?

Madame la ministre, j'aimerais connaître le taux d'acceptation des dossiers. La plupart des demandes de subsides sont-elles acceptées afin de donner les moyens à de jeunes artistes de se lancer, laissant finalement au public l'appréciation, forcément juste, de la qualité d'un artiste ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Il est en effet délicat d'évaluer la qualité artistique et culturelle d'un projet de création ou d'enregistrement d'un groupe musical ou d'un artiste interprète. C'est la raison pour laquelle le législateur a mis en place un Conseil d'avis, constitué à la fois d'experts (directeurs artistiques, programmeurs, organisateurs de concerts, managers ou responsables de labels) dans les différents domaines musicaux concernés et de délégués d'organisations représentatives d'utilisateurs.

Après une délibération collégiale sur les projets qui lui sont soumis, le Conseil remet au ministre de tutelle une proposition de subsides. Dans la mesure où le Conseil examine l'ensemble des demandes de subventions, il peut comparer les différentes initiatives de création.

Pour votre information, les maquettes ou les enregistrements des compositions pour lesquelles un soutien est demandé sont joints au dossier. C'est sur cette base concrète que les membres du Conseil construisent et justifient leur appréciation de la qualité et de l'originalité des compositions et des interprètes.

Il ne s'agit pas d'anticiper le succès d'un artiste qui débute mais d'estimer son travail, son intérêt musical et sa capacité à développer son projet.

C'est pourquoi, lorsqu'il s'agit de soutenir l'enregistrement et l'édition d'un CD, nous sommes attentifs au contexte dans lequel celui-ci est produit et diffusé. L'instance consultative examine également les potentialités de diffusion pour les projets de création.

Les avis qui me sont remis se fondent sur la combinaison des différentes formes d'aide et de reconnaissance possibles. Par exemple, les résidences, les formations et les *Master Class* que j'ai mises en place visent à mieux soutenir et à accompagner l'évolution artistique de nos jeunes musiciens. En effet, ceux-ci sont rarement accompagnés par des personnes d'expérience. Ces dernières peuvent leur apprendre comment se tenir sur scène, se mettre en valeur par rapport au son ou à l'éclairage

En 2008, le Service des musiques non classiques a traité 222 demandes d'aide à la promotion, à l'enregistrement, à l'édition de CD, à la réalisation de clips vidéos et à la création de spectacles musicaux. Nonante-neuf d'entre elles ont été soutenues contre trente-six en 2004.

Les moyens importants que j'ai dégagés durant cette législature pour les musiques non classiques ont pour but d'aider davantage nos artistes et de soutenir le plus grand nombre de nos talents prometteurs. Ce n'était pas le cas lors de la législature précédente. En effet, à l'époque, les différents ministres qui se sont succédé avaient choisi de réduire ces budgets. Lorsque j'ai pris mes fonctions en 2004, j'ai dû réajuster les moyens des musiques non classiques qui avaient été diminués de moitié. Les budgets dédiés aux interventions ponctuelles pour la musique non classique sont passés de 341 000 euros en 2004 à 1 047 000 euros en 2009, soit un refinancement de 700 000 euros, ce qui est appréciable.

Il va de soi que le ministre ne peut décider seul, en fonction de ses goûts personnels. Il doit se faire aider par les instances d'avis et son administration afin de soutenir au maximum les talents prometteurs pour notre Communauté et son rayonnement à l'étranger.

M. Jean-Claude Meurens (MR). – Je remercie la ministre pour ses réponses. Dans les années 1970, j'étais moi-même un jeune artiste mais j'ai dû attendre trois ans avant d'être reconnu par les tournées « Art et Vie ». C'est trop long et cela nourrit le découragement. Par ma question j'ai voulu attirer l'attention du gouvernement sur l'importance d'aider les artistes le plus rapidement possible afin qu'ils ne se découragent pas.

1.2 Question de Mme Eliane Tillieux à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative au « centre de prêt de Naninne »

M. le président. – Exceptionnellement, M. Milcamps posera la question déposée par Mme Tillieux.

M. Guy Milcamps (PS). – Fondé en 1948, le centre de prêt de Naninne répond aux demandes de prêts des organisations de jeunesse, des organismes d'éducation permanente, des troupes de théâtres, des groupes musicaux, des centres culturels et des collectivités locales. Si le centre était confronté à une situation difficile, il y a peu de temps encore, il connaît aujourd'hui un souffle nouveau.

Une revalorisation de ses budgets lui a permis de s'inscrire dans un processus de rénovation et de modernisation : réfection des bâtiments, nouveau site internet, nouveaux outils et catalogues, achat d'équipement. Ces éléments témoignent de l'amélioration de son activité et de son cadre de travail. Le processus de rénovation, commencé en 2007, sera définitivement achevé en 2011 pour un budget total de quelque 400 000 euros. Madame la ministre, pouvez-vous détailler le programme des prochains investissements ?

La mise à disposition du matériel de camping, en particulier pour les mouvements de jeunesse, s'est considérablement améliorée. Récemment, vous indiquiez que de nouvelles tentes « patrouilles » avaient été acquises et que d'autres avaient été fabriquées sur place pour remédier au vieillissement du stock. Toutes les demandes des mouvements ne peuvent être rencontrées, surtout pendant les vacances scolaires, en particulier pour les camps d'été. L'accord conclu avec le ministre de la Défense court jusqu'à 2009. Un nouvel accord est-il à l'étude ? Des contacts ont-ils déjà été noués ?

Cette convention a été accueillie avec grande satisfaction par les fédérations de mouvements de jeunesse. Malgré les progrès enregistrés, la situation n'est pas encore parfaite. On connaît toujours des refus. Combien de demandes n'ont pu être traitées par le centre de Naninne, cet été ? Combien ont été réorientées vers la Défense ? Combien de sections locales n'ont pu bénéficier d'un prêt pour leurs camps après refus des deux parties ?

Par ailleurs, la convention semble pouvoir être aménagée dans un but de simplification et de plus grande efficacité. Les démarches sont parfois longues et complexes. Afin d'améliorer la gestion des prêts après refus du centre de Naninne, le ministère de la Défense aurait proposé aux fédérations de gérer le matériel en autonomie. Vu la période estivale déjà très encombrée pour les mouvements de jeunesse, cette proposition a été jugée irréalisable. D'autres solutions sont-elles à l'étude ? Les stocks de tentes de la Défense pourraient être directement confiés au centre de prêt à Namur, durant tout l'été. Des jobistes seraient alors engagés pour renforcer l'équipe namuroise pendant cette période. On sait qu'en l'état actuel, elle ne pourrait faire face à une charge de travail supplémentaire. Puis-je connaître votre avis à ce sujet ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Je me réjouis de vous entendre citer les améliorations apportées ces dernières années à la gestion du centre de prêt de matériel de Naninne. J'y ai contribué personnellement, mais

c'est surtout le directeur récemment engagé qui a fait des merveilles. Il a remotivé le personnel et a revu les procédures. Bref, il a redynamisé l'institution. Je ne pourrais assez le remercier pour le travail accompli.

Le programme d'investissement sollicité appelle une majoration annuelle de 25 000 euros, pour renouveler progressivement le matériel existant et diversifier l'offre en fonction de l'évolution des demandes. Pour les mois de juillet et août, période d'activité la plus intense, nous avons recours à la convention passée avec mon collègue en charge de la Défense nationale, le 15 juin 2006, toujours d'actualité aussi longtemps qu'une des parties n'y met pas fin.

Le centre est en mesure de faire face à plus de 439 demandes de prêts de tentes. Il doit en refuser 257, dont 182 sont prises en charge par l'armée.

Mon collègue M. Tarabella a contacté le ministre de la Défense pour pérenniser cet accord.

La Défense a proposé que le stock soit géré à l'avenir par le centre de prêt de matériel de Naninne. Vu les difficultés de stockage et les problèmes de ressources humaines, je n'ai pas encore tranché cette question. J'attends une expertise claire de mes services pour me prononcer. J'apprécie l'attention que vous portez au centre, très utile aux opérateurs de la Communauté française Wallonie-Bruxelles.

La nouvelle direction a réussi à motiver toute l'équipe et l'a aidée à surmonter les moments difficiles et chaotiques du début de la législature. Les opérateurs culturels n'avaient pas accès au matériel de son et d'image du centre. Je suis heureuse de l'évolution de ce dossier qui restera l'objet de toute mon attention. J'ai examiné avec le directeur les projets de rénovation envisagés et les investissements prévus pour l'infrastructure.

M. Guy Milcamps (PS). – Lorsque j'ai visité le centre de Naninne avec vous, madame la ministre, il était en pleine restructuration et dynamisation. Son nouveau directeur a réussi à y créer un climat social qui permet au centre de progresser. Il reste le problème important des tentes pour l'été. J'avais d'ailleurs préparé une question au ministre Tarabella sur la mise à disposition des locaux scolaires des établissements subventionnés par la Communauté française pour les mouvements de jeunesse.

L'engagement de trois ou quatre jobistes en été pourrait pallier le manque d'effectifs à Nannine, sans représenter pour autant un gros effort financier.

M. le président. – Je vous propose de sus-

pendre ici nos travaux.

– *L'heure des questions et interpellations est levée à 11 h 45.*